

Image not found or type unknown



Regroupement familial

Par **Mercie**, le **16/01/2024** à **15:00**

Bonjour,

Je ne suis plus en contact avec le papa de mes enfants, le tribunal de grande instance du cameroun m'a donné l'autorité parentale totale sur les enfants. Dois je toujours demander au papa de signer l'autorisation pour que les enfants viennent en France ???